

20210607_DL_03

OBJET :

Affectation du résultat de
l'exercice 2020

Date de convocation :

31 mai 2021

Date de séance :

7 juin 2021

Date d'affichage :

28 juin 2021

Membres en exercice : 46

Membres présents : 19

Membres votants : 32

*Séance en présentiel et
visioconférence*

*Règles de fonctionnement selon
l'ordonnance du 1^{er} avril 2020
et sa prolongation au 30
septembre 2021 par la loi
n°2021-689 du 31 mai 2021*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30

et de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt et un, le 7 juin à 17h30 le Comité Syndical régulierement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : BLONDELLE Jean-Marie, BODIOU Thierry, DEBEUGNY
François, DECLÉ Paul-Éric, DELETRE Margaux, DEMARCY Denis, EYNARD
Francis, FOURNIER Jean-Michel, GEST Alain, GORRIEZ Jean, LEBRUN
Christian, LEFEBVRE Julien, MAROTTE Philippe, MASSET Jacques, PARSIS
Laurent, PAYEN Dominique, PENAUD Guy, ROY Mathilde.

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Pouvoirs : Olivier JARDE à Margaux DELETRE
James HECQUET à François DEBEUGNY
Jean-Luc WALIGORA à Julien LEFEBVRE
Anna-Maria LEMAIRE à Jean-Michel FOURNIER
Marc FOUCAULT à Alain GEST
Patricia POUPART à Laurent PARSIS
Fabrice FRION à Denis DEMARCY
Joël BEAUMONT à Philippe MAROTTE
Isabelle DE WAZIERS à Jean-Marie BLONDELLE
Jean-Philippe DELFOSSÉ à Jean-Dominique PAYEN
Stéphane DECAYEUX à Philippe VARLET
Jacky THUEUX à Jean GORRIEZ
Arnaud DE MONCLIN à Jacques MASSET

L'excédent de fonctionnement du Compte Administratif de l'exercice écoulé
doit être affecté conformément aux instructions budgétaires et comptables
en vigueur.

C'est pourquoi,

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu les résultats de fonctionnement du Compte Administratif 2020
qui s'élèvent à :

Budget principal : **+ 467 464,97 €**
Budget annexe : **+ 2 573 436,82 €**

DELIBERE

ARTICLE 1 : L'excédent de fonctionnement du Budget Principal constaté au
Compte Administratif d'un montant de 467 464,97 € est affecté sur la ligne
002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

ARTICLE 2 - L'excédent de fonctionnement du Budget Annexe constaté au
Compte Administratif d'un montant de 2 573 436,82 € est affecté sur la ligne
002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

ARTICLE 3 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente
délibération.